



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique a l'egard des rapatriés

Question écrite n° 11733

Texte de la question

M Arthur Paecht expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, que, malgre les termes de la circulaire du 26 janvier 1988 sur les mesures d'octroi des prets de consolidation aux rapatriés, les établissements financiers concernés ne respectent pas le delai de deux mois prescrit pour prendre leur decision quant a la mise en place du pret de consolidation. Il lui demande donc s'il n'estime pas necessaire d'appeler l'attention des professionnels en cause sur tout l'interet qui s'attache a une attribution la plus rapide possible de ces prets.

Texte de la réponse

Reponse. - La circulaire du 26 janvier 1988 relative aux prets de consolidation consentis aux rapatriés impose aux établissements de credit saisis d'une proposition de pret de consolidation par une commission d'examen du passif des rapatriés de faire connaitre leur decision quant a la mise en place du pret ou de solliciter la garantie de l'Etat dans un delai de deux mois a compter de la reception de la notification de la proposition de la commission. Or certains établissements de credit ne se conforment effectivement pas a cette obligation, compromettant ainsi la portee du dispositif. Le Gouvernement a pris la mesure du probleme dont l'honorable parlementaire l'a saisi. Des instructions tres precises ont ainsi ete adressees le 14 decembre 1989 aux prefets et tressoriers-payeurs generaux afin que les rappels necessaires aupres des établissements de credit soient effectues sans tarder et que ce point de la reglementation soit desormais scrupuleusement respecte.

Données clés

Auteur : [M. Paecht Arthur](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11733

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1729